CFPPA Carmejane
La réussite au cœur des Alpes du Sud

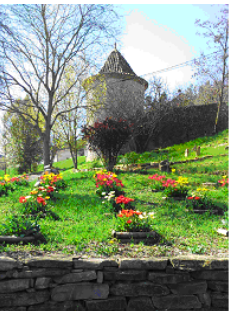

Intégrer un chien de protection dans un troupeau

Durée de la formation :
2 jours (14 heures)

Date de session :
Variable selon les demandes.

Lieu :
CFPPA *Carmejane*
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : *100%*
Taux de satisfaction : *100%*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre le rôle et les comportements d'un chien de protection
- Bien choisir son chien de protection et réussir son introduction au sein du troupeau
- Bien gérer son ou ses chien(s) de protection au quotidien
- Apprécier la qualité de protection d'un chien

PUBLIC VISÉ :

Tout public désirant connaître les principes de dressage d'un chien de conduite pour troupeau ovin, caprin ou bovin et ceux de l'éducation d'un chien de protection.

CONTENU DE LA FORMATION :

- La place du chien de protection : quelles différences avec un chien de conduite ?
- Les comportements attendus d'un chien de protection : respect et attachement au troupeau, respect de l'Homme
- Le choix du chiot
- L'introduction et les premiers mois du chiot en bergerie
- La première sortie au pâturage
- La gestion du chien au quotidien
- L'appréciation du niveau de qualité des différents paramètres d'évaluation du chien

Contacts :
Intervenant de l'IDELE

Responsable administrative :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :
Référente handicap :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Formation 100% présentiel en centre de formation, avec des mises en situation professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire de satisfaction
- Tour de table

Une attestation de formation est délivrée après réussite à l'évaluation.

CONDITION D'ADMISSION :

Aucune

TARIFS :

- 300 € pour les deux jours de formation.
- Possibilité de remboursement via le dossier d'aide déposé auprès de la Direction départementale des Territoires (DDT)

INFORMATIONS FINANCEMENT :

Financement de la formation	Démarches
Financement Personnel ou demandeur d'emploi	Consulter le CFPPA pour un devis ou Financement possible par le Compte Personnel de Formation (CPF) via l'application https://www.moncompteformation.gouv.fr
Chef d'entreprise agricole	Consulter vos droits VIVEA
Salarié	Se renseigner auprès de son employeur

Mis à jour le 12/10/2021